

Rapport de la Secrétaire générale

Mesure requise :

Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport de la Secrétaire générale.

1. Le présent rapport couvre les travaux du Secrétariat de la 53^e Réunion du Comité permanent (mars 2017) jusqu'à la fin de janvier 2018. Les documents préparés pour la 54^e Réunion (SC54) portent sur divers domaines de travail du Secrétariat. Le présent rapport donne une vue d'ensemble et présente des points marquants des travaux accomplis pendant cette période.
2. Le Secrétariat est fidèle à son engagement visant à consolider ses travaux pour s'acquitter efficacement du mandat qui lui a été confié en vertu de l'Article 8 de la Convention, à mettre en œuvre les instructions qui lui ont été données par la Conférence des Parties contractantes et le Comité permanent, et à aider les Parties à mettre en œuvre le Plan stratégique de la Convention. Les principaux domaines de travail sont décrits ci-dessous.

Renforcement des services à la prise de décisions et à la responsabilité des Parties contractantes

3. L'amélioration de la façon dont le Secrétariat s'acquitte de son rôle essentiel, à savoir servir les Parties contractantes, a continué d'être une priorité au cours de la période considérée. Il s'agit notamment de l'organisation de réunions des organes de gouvernance et subsidiaires, de la responsabilité et de la capacité dans tous les travaux du Secrétariat d'appliquer les décisions et requêtes des Parties contractantes.
4. L'organisation de la 53^e Réunion du Comité permanent, y compris les réunions associées de ses groupes de travail, qui s'est tenue du 29 mai au 2 juin 2017 à Gland (Suisse), a constitué un événement marquant. Cent trois participants étaient présents à la réunion, dont des représentants de 50 Parties contractantes, d'un État non partie et de 14 organisations ayant le statut d'observateur. Le Secrétariat a préparé les documents pour la réunion, soutenu les travaux des groupes de travail du Comité avant et pendant la réunion, organisé les aspects logistiques et préparé les rapports quotidiens et le rapport final de la réunion. L'équipe du Secrétariat a travaillé de façon coordonnée, avec des rôles et des responsabilités clairs pour appuyer la réunion. Les participants se sont déclarés satisfaits de l'organisation et du déroulement de la réunion.
5. Pour faire suite à la 53^e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a fourni un appui à la mise en œuvre de ses décisions. L'une des activités importantes a consisté à soutenir plusieurs groupes de travail auxquels la 53^e Réunion du Comité permanent avait confié des tâches spécifiques. En particulier, le Secrétariat a fourni une assistance considérable au Groupe de

travail de facilitation (GTF) pour l'aider à examiner l'efficacité de la gouvernance de la Convention. Le Secrétariat a également fourni un soutien au Groupe de travail du Comité permanent sur la stratégie linguistique pour préparer une proposition à soumettre à l'examen du Comité, au Comité consultatif indépendant chargé d'examiner les candidatures d'obtention du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar (voir le document SC54-28.1 *Label Ville des Zones Humides : Rapport du Secrétariat*) et au Comité de surveillance des activités de CESP, ainsi qu'à ses travaux visant à formuler des recommandations sur la gouvernance de la CESP.

6. Le Secrétariat a organisé la 21^e réunion du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST21) qui s'est tenue à Gland (Suisse) du 15 au 19 janvier 2018. Seize membres du GEST et 20 observateurs y ont participé, notamment des Correspondants nationaux du GEST d'Allemagne, d'Autriche, de Chine, de Croatie, du Danemark, de Finlande, d'Oman, de République tchèque, du Royaume-Uni et du Sénégal. L'objectif principal de la réunion était d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail 2016-2018 et de définir une stratégie d'achèvement des tâches avant la fin de la période triennale (voir le document SC54-22 *Rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique*, pour plus de détails sur chacune des tâches hautement prioritaires). Au nombre des principaux résultats, on peut citer notamment l'avancement des travaux du GEST, la finalisation des projets de résolutions scientifiques et techniques pour la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13) et l'établissement de priorités sur les aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021.
7. Un aspect important des travaux du Secrétariat à l'appui du GEST a été la facilitation des travaux préparatoires pour les tâches hautement prioritaires, en étroite collaboration avec le Président, notamment :
 - Perspectives mondiales pour les zones humides : État mondial des zones humides et de leurs services à l'humanité : le Secrétariat a identifié et engagé un rédacteur professionnel et donné des conseils sur les aspects de communication et la pertinence politique du rapport; organisé un atelier de rédaction auquel ont participé les principaux auteurs et le rédacteur (20-22 septembre 2017) pour examiner le premier projet; et soutenu la préparation du deuxième projet qui a ensuite été examiné par des pairs et discuté au cours de la 21^e réunion du GEST. Les Perspectives mondiales pour les zones humides seront publiées à la fin de 2018 avant la COP13;
 - Notes d'orientation : le Secrétariat a préparé le mandat et supervisé la production, la révision, la traduction et la diffusion de la Note d'orientation *Les zones humides pour la prévention des risques de catastrophe – Choix judicieux pour des communautés résilientes* qui a été rédigée par Wetlands International. Cette note d'orientation a été lancée avec Wetlands International, le Partnership for Environment and Disaster Risk Reduction (PEDRR) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), à l'occasion de la Journée internationale de la prévention des risques de catastrophes (13 octobre 2017). Le Secrétariat a également soutenu, publié et diffusé la Note d'orientation intitulée *Intégrer les valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions*, lancée conjointement avec la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) le 19 septembre 2017;
 - Le Secrétariat a élaboré un outil de gestion des Sites Ramsar en ligne (<https://www.ramsar.org/fr/ressources/outils-de-gestion-des-sites-ramsar>)

- Il a également coordonné les services de consultants et les examens externes pour divers projets relatifs aux tâches hautement prioritaires du GEST, y compris un examen et une analyse indépendants de l'organisation des Missions consultatives Ramsar, ainsi qu'une mise à jour de l'indice WET par le PNUE-WCMC.

Dans l'ensemble, les résultats de ce domaine de travail ont été positifs et le Président du GEST s'est félicité à la 21^e réunion du Groupe du soutien que le Secrétariat avait apporté à ses travaux, notant que le Groupe avait reçu un meilleur d'appui e soutien du Secrétariat au cours de cette année qu'auparavant.

8. Le Secrétariat prépare activement les réunions des organes de la Convention prévues pour 2018. Des travaux préparatoires sont en cours pour l'organisation de la 54^e Réunion du Comité permanent qui se tiendra du 23-27 avril 2018 à Gland, Suisse. Les principales tâches comprennent la préparation des documents, les dispositions logistiques et l'élaboration de directives et de procédures pour la soumission des projets de résolution par les Parties contractantes à des fins de présentation ultérieurement à la COP13, et les dispositions logistiques.
9. En préparation de la COP13, le Secrétariat a continué d'assurer la liaison avec les Émirats arabes unis, pays hôte de la session, qui se tiendra du 21 au 29 octobre 2018. Un mémorandum d'accord a été signé en janvier et le Secrétariat assure le suivi avec l'hôte sur divers aspects de la réunion (voir le document SC54-18.1 *Préparatifs de la 13^e Session de la Conférence des Parties : Rapport du Secrétariat*).
10. Le Secrétariat organise également cinq réunions régionales pré-COP, prévues de février à fin mars, comme suit :
 - Région Afrique (26 février – 2 mars) Dakar / Sénégal
 - Région Asie (26 février – 2 mars) Colombo / Sri Lanka
 - Région Amériques (12 – 16 mars) San José / Costa Rica
 - Région Océanie (12 – 16 mars) Auckland / Nouvelle-Zélande
 - Région Europe (19 – 23 mars) Olomouc / République tchèque
11. Les Parties contractantes estiment que ces réunions sont des forums utiles pour commenter les projets de résolution qui seront examinés lors de la 54^e Réunion du Comité permanent et de la COP13, pour permettre aux Parties de partager leurs expériences en matière de mise en œuvre de la Convention au niveau régional, pour soulever des questions d'intérêt mutuel et pour avoir des discussions préliminaires sur l'élection de représentants régionaux au Comité permanent.
12. Le Secrétariat a déployé des efforts considérables pour améliorer ses résultats en renforçant les services offerts aux Parties contractantes en matière de prises de décisions et de transparence. Les capacités et l'expérience sont développées et renforcées grâce au recrutement du Secrétaire général adjoint, au recrutement en cours d'un assistant de conférence (pour pourvoir à un poste A3 vacant) et à la priorisation de ce domaine d'activité dans le plan de travail du Secrétariat (voir le document SC54-12 *Plan de travail du Secrétariat pour 2018 et présentation proposée pour 2019-2021*). Des lignes directrices détaillées ont été fournies au Secrétariat et des séances de planification ont été organisées avec l'ensemble du personnel avant les principales réunions des organes de gouvernance et subsidiaires afin de renforcer les capacités et la coordination. Toutefois, l'efficacité de l'exécution de cette fonction essentielle est remise

en question par divers facteurs que le Secrétariat a portés à l'attention du Groupe de travail de facilitation et qu'il juge important de partager avec la 54^e Réunion du Comité permanent :

- Il y a une incohérence dans les délais de soumission des documents pour les réunions du Comité permanent; en effet la date limite donnée pour la présentation des projets de résolution est un mois après le délai de publication des documents que le Comité devra examiner.
 - Un nombre considérable de réunions sont prévues pour 2018, à savoir la 21^e réunion du GEST, cinq réunions régionales précédant la COP en février et en mars, la 54^e Réunion du Comité permanent du 23 au 27 avril et la COP13 du 21 au 29 octobre. C'est la conséquence du calendrier mentionné ci-dessus, de la date de la COP en octobre et de l'attente de pouvoir examiner les projets de résolution lors de toutes ces réunions, bien que le Règlement intérieur ne fasse référence qu'à l'examen par le Comité permanent.
13. Ces réunions alourdissent considérablement la charge de travail du Secrétariat en termes de préparation des documents et d'organisation des réunions, mais aussi en termes de collecte de fonds, puisqu'il doit collecter des fonds pour cinq réunions régionales pré-COP et pour la COP au cours de la même année. Le Secrétariat a soulevé avec le GTF la nécessité d'examiner l'ordre chronologique des réunions et les calendriers de soumission des documents et des PR pour permettre au Secrétariat de répondre efficacement aux attentes des Parties. D'autres options ont été proposées, en se fondant sur le fonctionnement d'autres conventions, à savoir : organiser des réunions du Comité permanent uniquement lors des années où la Conférence des Parties ne se réunit pas; et organiser des réunions régionales immédiatement juste avant la COP en laissant la possibilité de tenir d'autres réunions régionales, par exemple pour partager des expériences en matière de mise en œuvre, organisées par les hôtes, notamment dans le contexte des initiatives régionales. Le Secrétariat se félicite des travaux du GTF à cet égard et attend avec intérêt l'examen par la 54^e Réunion du Comité permanent des moyens de relever ces défis afin que la Convention puisse opérer plus efficacement et que le Secrétariat puisse assumer cette fonction de manière performante.

Améliorer la pertinence des zones humides et de la Convention pour les objectifs de la politique mondiale de développement durable

14. Des efforts sont aussi déployés pour renforcer les travaux du Secrétariat en appui à la coopération internationale et pour consolider la place des zones humides et de la Convention dans le programme politique mondial. Les capacités du Secrétariat à cet égard ont été renforcées avec le recrutement d'un Chef, Science et politique. Le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques signés en 2015 inspirent les efforts de planification et de financement déployés aux plans national et international : il importe, en conséquence de tout faire pour s'assurer que les zones humides et les travaux des Parties contractantes dans le contexte de la Convention contribuent à ces cadres politiques. À cet effet, le Secrétariat a maintenu ses engagements envers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'indicateur 6.6.1, (relatif à la variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau), comme demandé dans la Décision SC53-17. Il a participé à la 6e réunion du Groupe d'experts interagences sur les indicateurs des Objectifs de développement durable (IAEG-ODD) à Manama, Bahreïn (11-14 novembre 2017) et a maintenu son engagement dans les travaux de l'équipe cible sur l'indicateur 6.6.1, dirigée par l'ONU Environnement. Le Secrétariat a également participé à l'atelier mondial pour le suivi intégré de l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement, organisé par le

Comité consultatif technique ONU-Eau et huit organismes des Nations Unies à La Haye (Pays-Bas) (21-23 novembre 2017). L'objectif était de veiller à ce que le processus de suivi de la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes liés à l'eau, tienne compte de l'engagement des Parties contractantes de faire rapport sur l'étendue des zones humides. Il convient de noter que, en raison de ce travail, l'IAEG-ODD a décidé, lors d'une réunion WebEx le 28 novembre 2017, que la Convention de Ramsar devait devenir un coresponsable pour cet indicateur et a demandé au Secrétariat Ramsar et à l'ONU Environnement de travailler conjointement sur l'examen de la méthodologie de l'indicateur qui sera présenté à sa réunion de mars 2018.

15. Le Secrétariat s'est également employé activement à soutenir la réalisation de l'ODD 14 (*Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*). Le Secrétariat a participé à la première Conférence des Nations Unies sur l'océan (New York, 5-9 juin 2017), au cours de laquelle la Secrétaire générale a modéré le Dialogue de partenariat sur les écosystèmes côtiers et marins, et a participé en tant que panéliste à deux événements parallèles, ainsi qu'à une conférence de presse sur le Dialogue de partenariat, et a fait une déclaration à la plénière de la Conférence sur l'océan dans la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies, soulignant le rôle important de la Convention dans la réalisation du document SDG 14. En guise de suivi, la Secrétaire générale a été invitée à servir de point focal pour la « Communauté d'action océanique sur les mangroves », qui est l'une des neuf communautés établies par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans, l'Ambassadeur Thomson. La Communauté rappellera et étendra la mise en œuvre de plus de 1 300 engagements pris à la Conférence sur les océans, notamment dans le cadre de la Convention de Ramsar sur les zones humides.
16. Le Secrétariat a également soutenu activement l'ODD 15 (*Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*). Le Secrétariat Ramsar a continué de renforcer sa collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) en identifiant des domaines stratégiques de travail conjoint et en apportant des contributions à différents processus, tels que le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Le Secrétariat collabore également avec le PNUE-WCMC pour s'assurer que les sites Ramsar sont inclus dans la Base de données mondiale des aires protégées, qui fournit les informations pour l'indicateur 15.1.2 de l'ODD 15.
17. Le Secrétariat a continué à participer activement aux travaux du Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB), en particulier grâce à la participation de la Secrétaire générale à la 12e réunion ordinaire du GLB (28 septembre 2017), au cours de laquelle l'accent a été mis sur les moyens d'accroître la visibilité et la pertinence de la biodiversité. Les chefs des conventions relatives à la biodiversité sont convenus de travailler ensemble en vue de la réunion du Forum politique de haut niveau (HLPF) qui se tiendra du 9 au 18 juillet 2018, au cours duquel l'ODD 15 sur la biodiversité et l'ODD 6 sur l'eau seront examinés.
18. Compte tenu du rôle crucial joué par les zones humides en termes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, le Secrétariat s'est engagé dans le programme sur les changements climatiques. En particulier, le Secrétariat a participé à la COP 23 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est déroulée à Bonn (6 - 17 novembre 2017), accordant une importance particulière aux tourbières, à l'eau et aux écosystèmes côtiers et marins. En tant que membre fondateur de l'Initiative mondiale pour les tourbières, coordonnée par ONU Environnement, le Secrétariat a participé à la préparation, au lancement et au suivi de l'évaluation de réponse rapide « Smoke

on Water - Countering global threats from peatland loss and degradation », publiée à l'occasion de la COP23 de la CCNUCC, ainsi qu'à des événements sur l'eau et d'autres questions pertinentes.

19. Le Secrétariat a pris une part active à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-3) qui s'est déroulée à Nairobi (4-6 décembre 2017), mettant en lumière le rôle des zones humides dans la lutte contre la pollution et la purification de l'eau, et plus largement leur contribution à la réalisation de l'ODD 6. La Convention de Ramsar sur les zones humides et son quatrième Plan stratégique 2016-2024 sont mentionnés dans les résolutions intitulées « Lutte contre la pollution de l'eau pour protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau » et « Atténuation de la pollution par l'intégration de la biodiversité dans les secteurs clés ». La Secrétaire générale est intervenue lors du « Leadership Dialogue » sur les solutions pratiques pour une planète sans pollution, lors d'une table ronde de haut niveau sur la protection des récifs coralliens et des mangroves, ainsi que lors d'un événement sur le genre et l'environnement, s'exprimant notamment lors du lancement des Champions internationaux du genre. La Secrétaire générale a fait une déclaration en séance plénière sur « Les zones humides - une solution durable pour la purification et la sécurité de l'eau » et elle a participé à une réunion avec les chefs des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) sur une approche intégrée de la mise en œuvre de la dimension environnementale de l'Agenda 2030 du développement durable et des ODD.
20. Au cours de la période considérée, le Secrétariat s'est également efforcé de renforcer ses relations avec les missions et les institutions des Nations Unies basées à Genève. Le 21 juin 2017, la Secrétaire générale a présenté un exposé aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève sur « La Convention de Ramsar sur les zones humides vers la réalisation des objectifs du développement durable », organisé par le Directeur de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).
21. Parmi les autres points importants, on peut citer :
 - Participation à la 13^e session du Comité de la science et de la technologie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) à Ordos (Chine), du 6 au 9 septembre 2017, et notamment une présentation devant l'IBPES sur les progrès accomplis en matière d'évaluation globale de la dégradation et de la restauration des terres. Des discussions avec le secrétariat de la Convention sont en cours sur des possibilités de collaboration.
 - Participation à la Semaine de l'eau de Stockholm (24 - 31 août 2017) et à la réunion des responsables de programme de ONU-Eau tenue en marge de la Semaine de l'eau; et contribution au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2018, portant sur les « Solutions basées sur la nature, pour l'eau », qui paraîtra en mars 2018.
 - Participation à la COP de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) qui s'est déroulée du 23 au 28 octobre 2017, au cours de laquelle le Secrétariat était représenté à la discussion du Groupe de haut niveau sur le thème « Pollution et espèces sauvages » et à trois événements parallèles.
 - Renforcement de la collaboration avec l'IPBES, notamment participation à la cinquième session plénière de l'IPBES à Bonn, du 7 au 10 mars 2017; et contribution coordonnée aux évaluations régionales de la diversité biologique mondiale réalisées par l'IPBES.

- Contribution à d'autres évaluations, en particulier le GEO-6 (chapitre sur l'eau douce) et participation du GEST à l'appel aux examinateurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) - première version préliminaire de la version 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre.
 - Collaboration avec le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) en tant que membre du Comité directeur du projet « Renforcement d'Expertise au Sud du Sahara sur les Oiseaux et leur Utilisation Rationnelle en faveur des Communautés et de leur Environnement » de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
 - Des informations plus détaillées sur les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec les AME et d'autres institutions figurent dans le document SC54-14 intitulé « *Renforcement de la visibilité de la Convention et des synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales* ».
22. Pour s'acquitter de son mandat, le Secrétariat a renforcé sa collaboration avec les AME et les organismes des Nations Unies compétents. Cependant, pendant la période considérée, le Secrétariat s'est vu refuser le droit de participer, au nom de la Convention, à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) de l'ONU en juillet 2017, qui examine la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2030 de développement durable, car il n'a pas ni le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, ni auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, qui est la plateforme de l'ONU pour le débat sur le développement durable. Le Secrétariat en a informé l'équipe dirigeante et les présidents du GTF et, avec le conseiller juridique, a fourni un appui au Président du Comité permanent pour présenter une demande de statut d'observateur à l'Assemblée générale. La demande a été reportée jusqu'à la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétariat attend avec impatience l'examen de cette question lors de la 54^e Réunion du Comité permanent, étant donné que l'accès aux manifestations et mécanismes pertinents des Nations Unies est essentiel pour suivre au mieux les instructions des Parties contractantes, en particulier pour renforcer la pertinence des zones humides et de la Convention lors des futures réunions du FPHN et des réunions pertinentes des Nations Unies, y compris la session du FPHN sur les zones humides en juillet 2018, au cours de laquelle les ODD 15 et 6 seront examinés. Un rapport sur cette question figure au document SC54-15, intitulé *Statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies*.

Renforcer l'appui et favoriser l'application

23. Depuis le précédent rapport de la Secrétaire générale à la 53^e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a accordé son appui au processus d'inscription de 42 Sites Ramsar et à la mise à jour des informations relatives à 122 Sites Ramsar existants, y compris y compris à un appui à la compilation de données dans le Système d'information sur les Sites Ramsar (RSIS), à la publication et aux traductions. Le Secrétariat a soutenu les Parties contractantes grâce à sept Missions consultatives Ramsar (MCR) : Indonésie (Parc national de Berbak), Italie (Laguna di Venezia : Valle Averte conjointement avec le Centre du patrimoine mondial), Norvège (Système de zones humides Nordre Tyrifjord), Sénégal (Réserve Spéciale de Faune de Ndiaël), Émirats arabes unis (Ras Al Khor), République-Unie de Tanzanie (plaine d'inondation de la vallée de Kilombero), Iraq et République islamique d'Iran (le marais de Hawizeh, le marais Central et marais de Hammar). La 53^e Réunion du Comité permanent a approuvé des fonds pour des MCR,

notamment au Nicaragua (Site Ramsar de Bluefield et Corn Island), en Côte d'Ivoire (Site Ramsar de Grand Bassam) et en Ouganda (Site Ramsar du Système de zones humides des chutes de Murchison –delta Albert et Site Ramsar du lac George) qui auront lieu en 2018.

24. Comme mentionné dans le rapport soumis à la 53^e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a priorisé la saisie des données du Service d'information sur les Sites Ramsar (SISR). À la fin de 2017, la saisie des données était achevée pour 1 095 sites Ramsar et toutes les données de l'ancienne base de données avaient été transférées vers la nouvelle plateforme SISR.
25. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour renforcer son rôle de facilitation (en ce qui concerne l'appui direct aux différentes Parties contractantes) afin de déployer ses capacités et ses ressources limitées de la manière la plus efficace et stratégique possible. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le Secrétariat a introduit des approches fondées sur l'Internet et en particulier l'utilisation des webinaires. Quatre séances de formation sur l'utilisation du SISR ont été organisées, auxquelles ont participé 53 participants de 23 Parties contractantes. Afin d'aider les Parties contractantes à préparer des rapports nationaux et de suivi sur « l'étendue des zones humides » en tant que contribution à l'indicateur 6.6.1 de l'ODD6, le Secrétariat a élaboré un tutoriel pour le Système de rapports nationaux en ligne, et des lignes directrices sur les informations à fournir par rapport à la Cible 8 « Inventaire national des zones humides » et en particulier sur « l'étendue des zones humides ». Ce tutoriel a été diffusé via des webinaires et des appels sur Skype. Les capacités ont également été renforcées dans le domaine de l'utilisation des outils d'observation de la Terre pour la cartographie et l'inventaire des zones humides (GlobWetland Africa Toolbox). Des efforts sont déployés en faveur d'une coordination plus efficace du renforcement des capacités dans toutes les régions, notamment en ajustant la description de poste du Responsable régional basé à Gland, afin de coordonner le renforcement des capacités en privilégiant l'Afrique. L'approche proposée à l'échelle du Secrétariat comprend l'identification des besoins et des domaines prioritaires dans lesquels des capacités sont nécessaires, l'élaboration et l'utilisation d'approches, de matériels et d'outils communs (tels que les webinaires), le développement de partenariats pour le renforcement des capacités et le suivi des résultats.
26. Pour renforcer son rôle de facilitation, le Secrétariat continue de soutenir les Initiatives régionales (voir le document SC54-20.1 *Initiatives régionales Ramsar : Mise à jour pour 2018*) et de s'engager dans des partenariats stratégiques. Le Secrétariat a renouvelé son partenariat avec Danone pour trois ans. L'extension de ce partenariat apporte des ressources pour la Journée mondiale des zones humides et les Prix Ramsar, ainsi que pour financer d'autres activités visant à accroître la visibilité de la Convention et la sensibilisation aux zones humides. Le partenariat prévoit également une collaboration en faveur d'une gestion durable des bassins versants et du changement climatique avec des outils et des méthodologies validés. Compte tenu de l'évolution des priorités de Danone, il est à prévoir qu'à partir de 2019, le Secrétariat devra mobiliser des fonds supplémentaires pour la Journée mondiale des zones humides et les Prix Ramsar. Le partenariat avec Danone continue d'ouvrir la voie à de nouvelles possibilités, notamment une collaboration potentielle avec le Fonds Livelihoods et le CEO Water Mandate. Le partenariat de Star Alliance avec la Convention et l'UICN a pris fin en 2017 en raison d'un changement de priorités dans la gestion de Star Alliance. Comme indiqué lors de la 53^e Réunion du Comité permanent, le projet MAVIA arrive à son terme en mars 2018 (voir le document SC54-11.3 *Projet MAVIA*). Le Secrétariat a examiné les partenariats existants pour lesquels des mémorandums d'accord ont été signés afin d'aborder de manière plus stratégique sa collaboration avec les principaux acteurs (voir le document SC54-16 *Examen des accords de coopération en vigueur et proposés*).

27. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'un des faits marquants de la période considérée a été le recrutement d'un Directeur, Mobilisation des ressources et Information. L'une des étapes importantes consiste à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources, comme demandé dans la Décision SC52-23 (voir le document SC54-17 *Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources*). Elle permettra d'aborder de manière plus stratégique cet important domaine d'activité du Secrétariat.
28. Pendant l'élaboration de la stratégie susmentionnée, le Secrétariat a poursuivi ses efforts de collecte de fonds. En 2017, 422 000 CHF ont été mobilisés au titre des ressources non administratives pour soutenir les priorités établies par la Conférence des Parties dans la Résolution XII. 7 Annexe 3. A la fin de l'exercice 2017, 81 000 CHF ont été alloués aux MCR et 45 000 CHF pour aider les délégués à participer aux réunions régionales pré- COP.
29. Le Secrétariat a également fourni un appui aux Parties contractantes dans leurs efforts de collecte de fonds. En particulier, en Afrique, il a aidé le Gabon à mettre au point un projet financé par le FEM, intitulé « Projet d'appui à la gestion durable des écosystèmes des zones humides critiques », d'un montant de 7 521 millions USD, et il aide actuellement le Bénin, la Guinée et le Burkina Faso à élaborer des projets de zones humides qui seront soumis au Fonds vert pour le climat. Dans les Amériques, la collecte de fonds a été axée sur les priorités définies par les Parties contractantes, à savoir les Initiatives régionales. Le Secrétariat et les Parties contractantes sont à la recherche de donateurs pour des initiatives régionales du bassin du Rio de La Plata, et des mangroves et récifs coralliens. L'Initiative régionale pour les zones humides des Hautes Andes, avec l'appui du Secrétariat et de la FAO, est en cours de soumission au FEM.

Rehausser la visibilité des zones humides et de la Convention

30. La visibilité des zones humides et de la Convention bénéficie des efforts de communication. Le Secrétariat poursuit l'échange d'informations entre les acteurs de la Convention et la sensibilisation du public aux services et avantages des zones humides dans le cadre du site web Ramsar, des réseaux sociaux, du bulletin, d'un large éventail de listes électroniques et de campagnes d'information telles que celle de la Journée mondiale des zones humides. Depuis le dernier rapport daté du 1^{er} mars 2017 (SC53), près d'un demi-million d'utilisateurs ont visité le site web de Ramsar et cent quarante articles y ont été publiés. En moyenne, toutes les plateformes Ramsar sur les réseaux sociaux de Ramsar (Twitter, Facebook et Instagram) témoignent d'une fréquentation accrue de 30 % au cours de l'année écoulée. La Ramsar Newsletter, diffusé tous les 3-4 mois, est désormais un moyen de communication bien établi entre le Secrétariat et les Parties contractantes. Trois « newsletters » devraient être distribués avant la COP13. Des publications, des possibilités de formation et du matériel pédagogique relatifs aux zones humides ont été partagés avec les réseaux de CESP. Le Secrétariat a produit sept vidéos courtes sur les avantages des zones humides dans les trois langues officielles de la Convention. Ce sont les vidéos les plus populaires sur les réseaux de la Convention de Ramsar, avec 25 000 usagers.
31. D'autres efforts de communication ont été entrepris pour mettre en lumière la participation du Secrétariat à divers forums et événements mondiaux, y compris la première Conférence des Nations Unies sur l'océan, la COP12 de la CMS, la COP23 de la CCNUCC et la troisième Assemblée des Nations Unies sur l'environnement (UNEA-3). Grâce à la présence du Secrétariat à ces conférences internationales, et notamment à sa présence dans plus de 20 manifestations prestigieuses, ses messages clés sur la Convention de Ramsar et le rôle des zones humides dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (notamment la sécurité de

l'eau, le piégeage du carbone, la réduction des risques de catastrophe) ainsi que dans la réduction de la pollution, ont atteint plus de 100 000 personnes de par le monde par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

32. Ces efforts de communication s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de CESP par le Secrétariat. Le Secrétariat a évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan et il a examiné les résultats escomptés à l'aulne de ses capacités, en adoptant une approche globale. Le Secrétariat a intégré les résultats du Plan dans ses propres plans de travail triennaux et annuels, afin d'aligner et de rationaliser ses travaux (voir le document SC54-12 *Plan de travail du Secrétariat pour 2018 et présentation proposée pour 2019-2021*).
33. « Les zones humides pour un avenir urbain durable » le thème de la COP 13, a été approuvé comme thème de la Journée mondiale des zones humides en 2018. Désireux d'appuyer les activités de sensibilisation des Parties contractantes et des partenaires, le Secrétariat a élaboré du matériel d'information et de sensibilisation, en particulier une vidéo animée disponible dans les trois langues de la Convention, sur le site web de la Journée mondiale des zones humides. Une campagne s'appuyant sur les réseaux sociaux a été organisée afin de promouvoir les messages clés de la Journée mondiale des zones humides. Des membres du Secrétariat ont participé aux célébrations nationales, tandis que la Secrétaire générale se rendait en République populaire de Chine. Une carte en ligne a été mise à disposition pour enregistrer les manifestations nationales et se faire l'écho du rayonnement croissant de cette Journée de par le monde. Plus de 1 400 événements ont été enregistrés sur la carte au moment de la rédaction du présent rapport. ONU-Habitat, le WWF, le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) et ICLEI - Local Governments for Sustainability, sont les principaux partenaires de l'édition 2018 de la Journée mondiale des zones humides. Le Groupe Danone a financé l'élaboration des supports de communication.

Un Secrétariat à l'efficacité renforcée

34. L'objectif directeur de l'année précédente a été « d'organiser pour livrer des résultats » concernant le Plan stratégique de la Convention et le mandat des Parties contractantes, et pour utiliser de la façon la plus efficace qui soit les ressources limitées de la Convention et les capacités de son Secrétariat. Les principales lacunes dans les capacités du Secrétariat ont été comblées dans les deux domaines identifiés dans le rapport soumis à la 53^e Réunion du Comité permanent, à savoir la fonction centrale consistant à soutenir les organes de gouvernance et subsidiaires de la Convention et les liens avec les processus politiques pertinents par l'intermédiaire d'une science utile à la politique.
35. L'amélioration de la gestion financière est demeurée une priorité, suite au rapport du Secrétariat sur ses conclusions et recommandations présentées à la 53^e Réunion du Comité permanent. Les améliorations apportées dans ce domaine ont été validées par les vérificateurs aux comptes externes. Le Secrétariat s'est aligné plus vigoureusement sur les politiques et procédures de l'UICN, s'il y avait lieu, des processus et procédures connexes ayant été mis en place en 2017 ou étant en cours d'application en 2018. Les capacités ont été renforcées à cet égard et des objectifs de performance ont été inclus aux postes de direction. Comme demandé lors de la 53^e Réunion du Comité permanent, un examen de la gestion des fonds non administratifs est en cours. Le Secrétariat a demandé au Chef de l'Unité de surveillance de l'UICN de mener à bien cet examen et les résultats seront communiqués aux Parties contractantes. De plus amples informations figurent dans les documents de la 54^e Réunion du Comité permanent sur les questions financières et les contributions restant dues (documents

SC54-7.1 *Rapport sur les questions financières pour 2016-2018* et SC54-7.2 *Statut des contributions annuelles*).

36. Un atelier de planification animé par des professionnels a été organisé du 20 au 22 novembre 2017 pour le Secrétariat, en s'appuyant sur les résultats du premier atelier organisé en janvier 2017. Cet atelier a notamment porté sur : l'examen des plans de travail triennaux et annuels sur la base du cadre intégré approuvé (voir le document SC54-12 *Plan de travail du Secrétariat pour 2018 et présentation proposée pour 2019-2021*); la promotion de la cohésion et de la clarté du rôle, de l'identité et des responsabilités de l'équipe; les principes guidant le fonctionnement du Secrétariat; et les changements à apporter pour mieux servir les Parties contractantes et pour que le Secrétariat puisse remplir son mandat. Le Secrétariat a également passé en revue les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan de travail et a élaboré un nouveau cadre proposé pour la prochaine période triennale, lequel pourrait mieux servir d'outil de planification et de suivi.
37. En ce qui concerne les postes à pourvoir, la transition suite au départ à la retraite de l'assistante exécutive de la Secrétaire générale s'est déroulée sans heurts grâce à la nomination immédiate d'un assistant administratif en poste, avec quelques aménagements des fonctions des autres assistants administratifs. La description du poste vacant d'assistant administratif a été remaniée en donnant davantage d'importance aux services de conférence afin de renforcer la fonction principale consistant à servir les organes de gouvernance et les organes subsidiaires de la Convention. Ce poste est actuellement en cours de recrutement.
38. Les besoins du Secrétariat en matière de perfectionnement du personnel ont été évalués au moyen d'une enquête interne. Des priorités de formation ont été identifiées et un plan de formation dont les activités ont débuté au dernier trimestre de 2017, a été élaboré. Les activités de formation organisées ont été les suivantes : formation d'une journée sur les techniques de communication pour les cadres supérieurs; formation d'une journée sur les techniques de communication ouverte à tous les autres membres du personnel (14 participants); séance de formation sur les finances pour l'ensemble du personnel. D'autres activités ont été identifiées pour 2018.
39. Des progrès notables ont été enregistrés en termes d'amélioration de l'efficacité du Secrétariat et d'élimination des lacunes en matière de capacités. L'équipe a travaillé d'arrache-pied et obtenu des résultats encourageants dans les principaux domaines d'activité du Secrétariat décrits dans le présent rapport. Toutefois, il reste encore du travail à faire. L'adoption d'une approche à l'échelle du Secrétariat a posé des problèmes, car elle entraîne des changements importants aux niveaux des méthodes de travail et de la culture organisationnelle au sein du Secrétariat, et de son engagement envers les Parties contractantes. Le Secrétariat élabore actuellement des procédures opérationnelles normalisées qui permettront de faire de nouveaux progrès. D'autres secteurs doivent encore être améliorés : rationalisation du processus de planification des travaux et les liens avec les plans individuels de performance; adoptions d'approches plus cohérentes et mieux coordonnées entre les régions afin de gagner en efficacité et de mieux servir les Parties contractantes; établissement d'un équilibre entre la responsabilisation en termes de mise en œuvre des décisions prises par la Conférence des Parties et le Comité permanent et de services fournis aux Parties contractantes dans chaque région; établissement d'un équilibre entre les approches régionales et thématiques; poursuite du renforcement de la responsabilisation en termes de normes financières et de procédures opérationnelles; et poursuite du renforcement des capacités et les compétences dans les principaux domaines d'activité du Secrétariat.